



**VILLE**  
**de**  
**MONTBONNOT**  
**SAINT-MARTIN**  
**(38330)**

**N° 01\_01\_2025\_007**

<i>Nombre de conseillers</i>	
<i>En exercice</i>	29
<i>Présents</i>	25
<i>Votants</i>	29
<i>Nombre de voix pour</i>	25
<i>Nombre de voix contre</i>	3
<i>Abstention</i>	1
<i>NPPV</i>	0

**OBJET :**

**Demande de retrait  
de la commune du  
périmètre de lutte  
contre les moustiques  
dans le département  
de l'Isère**

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet  
[www.montbonnot.fr](http://www.montbonnot.fr) et inséré  
au registre des délibérations de  
la commune de Montbonnot-  
Saint-Martin

**République Française**  
**Département de l'Isère**  
**Arrondissement de Grenoble**  
**Canton de Meylan**

Envoyé en préfecture le 30/01/2025  
Reçu en préfecture le 30/01/2025  
Publié le  
ID : 038-213802499-20250128-01\_01\_2025\_007-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq

le mardi 28 janvier

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 janvier 2025

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Marie-Béatrice MATHIEU, Virginie SONJON, Adjointes - MM. Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Patrick DESCHARRIERES, Gilles FARRUGIA, Adjoints. Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Christine CARBONE, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Flavie PARENDEL, Anne-Marie SPALANZANI, Nathalie THIBAUT - MM. Jean-Franck BARONI, Claude BAUSSAND, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mmes Laurence LE BARRILLEC (pouvoir à Gilles FARRUGIA), Nadine HEILLIETTE (pouvoir à Alain MAFFET) - MM. Paul KLEIN (pouvoir à Patrick DESCHARRIERES), Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS).

*M. Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.*

Madame Caroline HALLE, adjointe à l'environnement, l'agriculture et les énergies, demande au conseil municipal d'autoriser le maire à demander le retrait de la commune du périmètre de lutte contre les moustiques dans le département de l'Isère, à compter de 2025.

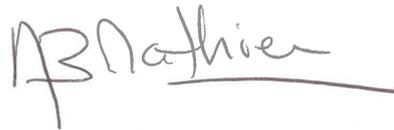
Afin de lutter contre la prolifération des moustiques qui engendre de fortes nuisances et impacte les activités humaines et le bien-être des riverains, le Département de l'Isère fait partie de l'Entente Interdépartementale de Démoustication (EID) Rhône-Alpes, établissement public assurant les actions de lutte sur 5 départements (01,38,69,73,74) et sur la Métropole du Grand Lyon. Ces territoires sont définis par arrêté Préfectoral. La commune de Montbonnot-Saint-Martin est inscrite dans l'arrêté Préfectoral n°38-2020-06-26-012 du 26 juin 2020.

Le Conseil Départemental de l'Isère a souhaité redéfinir le niveau d'intervention de l'EIRAD par sa délibération du 28 avril 2023, avec une diminution significative de ses prestations de lutte contre le moustique-tigre.

Par conséquent, la commune de Montbonnot-Saint-Martin souhaite sortir du périmètre fixé par le Département de l'Isère par cette délibération.

**Le conseil municipal, à la majorité (3 votes contre : Alain MAFFET, Nadine HEILLIETTE (pouvoir à Alain MAFFET), Stéphane MOUNIER ; 1 abstention : Daniel LEIFFLEN) de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.**

La secrétaire de séance,  
Marie-Béatrice MATHIEU



Fait à Montbonnot-Saint-Martin,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Dominique BONNET

